



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-175

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-08-29-016 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 3

45-2019-09-02-020 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 6

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-08-29-016

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

Délégation de signature aux agents du PRS à compter du 1er septembre 2019

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable par intérim, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du LOIRET

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2019, à M Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé du Loiret, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2019, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CORDIER Christophe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
PORNET Bernadette	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
FARCY Carole	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
LEGRAND Laura	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
MARGUERITTE Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
MORET Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
ZIANI Mustapha	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
VACHER Frédérique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
VIDOT Willy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans le 29/08/2019

Le comptable par intérim, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,

signé : Alain MORLIERAS

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-09-02-020

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

*Délégation de signature aux agents du Pôle de contrôle et d'expertise du Loiret à compter du 2
septembre 2019*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise du Loiret,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 2 septembre 2019 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
DESRUS Isabelle	TABART Anne	MERLE Jean-Claude
DECURE Christine	BORDIN-VIDAL Sylvie	VANDERHAGHEN Gilles
D'ALMEIDA Anne-Frédérique	TARAVEL Sylvie	ALFIDEO Florence
TROLONGE Nathalie	TARAVEL Agnès	EL HARCHI Soraya
MEZIANE Nathalie	RIVIERE Guillaume	
COLLET Emmanuel	RAMOND Bruno	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
JANVIER Florence	JULLIEN Florence	LLORENTE Véronique
DULUC Céline	PALMOT Valérie	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET

Fait à Orléans, le 02/09/2019
Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Signé : Nicolas MARTIN